

# COMMENTAIRE POLITIQUE DE PI SUISSE

## aux projets de lois soumis en votation le 28 fév 2016

«Le progrès ne signifie pas une amélioration depuis ce qui était, mais en direction de ce qui sera.»

*Khalil Gibran*

Les recommandations de vote de PI Suisse sont le résultat d'un **processus de prise de position intégrale** aux projets de lois fédéraux proposés en votation. Dans le cadre de ce processus, nous évaluons si le projet représente un pas dans la direction d'une future société intégrale, autrement dit si ce projet est une réelle contribution à la transformation de notre société, ou s'il n'est qu'une variante de ce qui existe déjà. Les projets de lois sont évalués par la Commission politique de PI Suisse. Les responsables pour cette publication sont : Monique Centeno, Margreth Schmutz, Christine Camporini, Marc Sneiders, Jakob Elmer, Remy Holenstein et Gary Zemp.

Le résultat de cette appréciation est publié sous la forme d'une recommandation de vote intégrale dont le but est d'animer auprès des lectrices et les lecteurs l'envie de déterminer leur opinion par leur propre réflexion personnelle. L'objectif d'une position intégrale n'est pas d'avoir raison, mais de permettre aux gens de clarifier leurs intentions et à la conscience d'évoluer.

### 1 – INITIATIVE POPULAIRE «POUR LE COUPLE ET LA FAMILLE - NON À LA PÉNALISATION DU MARIAGE»

**Ce que veut l'initiative :** L'initiative veut ancrer dans la Constitution que le couple marié soit, du point de vue fiscal, une communauté économique et qu'il ne soit pas pénalisé par rapport à d'autres modes de vie, notamment en matière d'impôts et d'assurances sociales. Le mariage doit être l'union durable et réglementée par la loi d'un homme et d'une femme.

**La vision intégrale du futur :** Dans une société intégrale, les citoyen-ne-s sont traités en tant qu'individus selon les mêmes règles pour tous. Il en va de même pour l'applica-

### Thèmes 1/16

- Initiative populaire «Pour le couple et la famille - Non à la pénalisation du mariage»
- Initiative populaire «Pour le renvoi effectif des étrangers criminels (initiative de mise en œuvre)»
- Initiative populaire «Pas de spéculation sur les denrées alimentaires»
- Modification du 26 sept 2014 de la loi fédérale sur le transit routier dans la région alpine (LTRA) (Réfection du tunnel routier du Gothard)



*tion des assurances sociales. Une société intégrale considère le couple marié comme l'une des communautés de vie possibles entre deux individus.*

**Recommandation de vote : NON**

**Nos réflexions à ce sujet :**

1. Par un non nous pouvons empêcher qu'une définition très traditionnelle du couple marié ne soit inscrite dans la Constitution suisse.
2. Par un non, nous prenons en compte que 8'000 couples mariés bénéficiant de hauts revenus soient désavantagés fiscalement, d'autant plus que la solution de définir le couple marié en tant que communauté économique, proposée par cette initiative, ne va pas en direction d'une vision intégrale du futur. Il en va de même en ce qui concerne les assurances sociales.

**Requête spéciale de PI :** Les actuelles injustices fiscales pourraient être facilement éliminées en taxant fiscalement les personnes formant un couple de la même manière que les individus séparés.

## **2 – INITIATIVE POPULAIRE «POUR LE RENVOI EFFECTIF DES ÉTRANGERS CRIMINELS (INITIATIVE DE MISE EN ŒUVRE)»**

**Ce que veut l'initiative :** Elle exige que les personnes étrangères soient automatiquement renvoyées si elles ont commis certaines fautes punissables par la loi. L'importance du délit et la lourdeur de la peine, tout comme d'autres considérants ne jouent aucun rôle. Pour atteindre ce but, elle contourne le processus habituel de mise en application de lois et veut inscrire des directives détaillées dans la Constitution.

**La Vision intégrale du futur :** *Dans le processus démocratique d'une société intégrale, une initiative qui contourne le processus prévu de mise en application de lois n'existe pas.*

**Recommandation de vote : NON**

**Nos réflexions à ce sujet :**

1. L'initiative de mise en œuvre - qui est en fait une initiative de durcissement - est en opposition flagrante avec la vision intégrale du futur, indépendamment de son contenu.
2. La soi-disante initiative de mise en œuvre représente une atteinte à l'indépendance de la justice.
3. La soi-disante initiative de mise en œuvre abuse des compétences du souverain pour accomplir des devoirs devant être traités, dans notre démocratie, par le Parlement suisse.

**La demande particulière de PI :** A la place d'une restriction du pouvoir judiciaire, PI plaide en faveur de la création d'un tribunal constitutionnel dont l'une des missions serait la vérification de conformité des initiatives avec la Constitution.

### 3 – INITIATIVE POPULAIRE « PAS DE SPÉCULATION SUR LES DENRÉES ALIMENTAIRES »

**Ce que veut l'initiative :** Elle veut interdire en Suisse les opérations financières spéculatives sur les matières agricoles ou alimentaires. Selon les auteurs de l'initiative, la spéculation sur ces produits entraîne de trop grandes fluctuations des prix moyens des produits alimentaires, et en finalité la pauvreté et la faim.

**La vision intégrale du futur :** *Dans une société intégrale, la spéculation financière, quelle qu'elle soit, n'existe pas.*

**Recommandation de vote : OUI**

**Nos réflexions à ce sujet :**

1. Les opérations de spéculation, quelles qu'elles soient, n'apportent aucune contribution à la transformation de la société, les spéculations sur les denrées alimentaires encore moins.
2. Un oui à l'initiative est un oui pour plus d'humanité, car les spéculations sur les denrées alimentaires sont toujours des spéculations aux dépens des plus pauvres.

### 4 – MODIFICATION DU 26 SEPTEMBRE 2014 DE LA LOI FÉDÉRALE SUR LE TRANSIT ROUTIER DANS LA RÉGION ALPINE (LTRA) (RÉFECTION DU TUNNEL ROUTIER DU GOTHARD)

**Ce que la modification de cette loi fédérale veut :** La loi fédérale actuelle prescrit que la capacité du trafic routier pour la traversée des Alpes ne peut pas être augmentée. Elle interdit toute nouvelle construction ou extension de routes sur les voies de transit alpines. Cette loi doit être modifiée pour permettre le percement d'un deuxième tunnel pour garantir la fluidité du trafic routier pendant la réfection du tunnel actuel du Gothard, laquelle est prévue sur plusieurs années.

**La vision intégrale du futur :** *Lors du choix entre deux solutions appropriées pour un problème, il y a lieu de favoriser celle qui respecte le plus la vie, c'est à dire celle qui est la plus soutenable tant du point de vue écologique que social, et qui est la plus au service du bien de tous.*

**Recommandation de vote : NON**

**Nos réflexions à ce sujet :**

1. Nous sommes convaincus que le deuxième tube du Gothard augmentera le trafic motorisé individuel, ce qui est douteux du point de vue écologique et deviendrait insupportable pour les habitants des régions alpines. Un trafic plus dense induirait également plus d'accidents et de nuisances.
2. Avec un non, nous respectons la Constitution suisse, qui exige que le trafic transalpin soit transféré sur les rails.
3. Augmenter la mobilité sans égards pour la santé et l'environnement contredit notre vision intégrale du futur, laquelle promet un trafic respectueux de la vie en général.